

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 47

Artikel: Charlotte Corday : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cest tun nomme qui a tougour été tenpéré et sé-
guesen de toute sorete déquesest. »

Charlotte Corday.

III.

Voici les lettres que Charlotte Corday écrivait la veille même du jour de son supplice, et qui ont été lues au tribunal révolutionnaire.

A Barbaroux.

« Vous avez désiré, citoyen, que je vous fisse connaître le détail de mon voyage; je ne vous ferai pas grâce de la moins-dre anecdote.

» Je suis partie avec des voyageurs que j'ai bientôt reconnus pour de francs montagnards. Leurs propos, aussi sots que leurs personnes étaient désagréables, m'ont bien vite ennuyée; je les ai laissé parler tout leur comptant, et je me suis endormie. Un de ces messieurs, qui aime apparemment les femmes dormantes, a voulu me persuader à mon réveil que j'étais la fille d'un homme que je n'ai jamais vu, et que j'avais un nom dont je n'ai jamais entendu parler. Il a fini par m'offrir son cœur et sa main, et vouloir partir à l'instant pour me demander à mon père. Ces messieurs ont fait tout ce qu'ils ont pu pour connaitre mon nom et mon adresse à Paris; mais j'ai refusé de la leur dire, et j'ai été fidèle à cette maxime de mon cher et vertueux Raynal :

Qu'on ne doit pas la vérité à ses tyrans.

» Arrivée à Paris, je fus loger rue des Vieux-Augustins, hôtel de la Providence. Je fus ensuite trouver Duperret, votre ami: je ne sais comment le comité de sûreté générale a été instruit de la conférence que j'avais eue avec lui. Vous connaissez l'âme ferme de ce député: il leur a répondu la vérité. J'ai confirmé sa déposition par la mienne. Il n'y a rien contre lui, mais sa fermeté est un crime. Je l'avais engagé à aller vous trouver; il est trop têtu.

» Le croiriez-vous? Fauchet est en prison comme mon complice, lui qui ignorait mon existence.

» J'ai été interrogée par Chabot et par Legendre. Chabot avait l'air d'un fou; Legendre voulait absolument m'avoir vue chez lui le matin, moi qui n'ai jamais songé à cet homme. Je ne lui connais pas d'assez grands talents pour être le tyran de son pays, et je ne voulais pas punir tout le monde.

» Au reste, on n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes d'un *grand homme*. Pardon, humains! ce nom déshonneure votre espèce. C'était une bête féroce qui allait dévorer le reste de la France par le feu de la guerre civile. Maintenant, *vive la paix!* Grâces au ciel, il n'était pas né Français. Je crois qu'on a imprimé ses dernières paroles: je doute qu'il en ait proféré. Mais voici les dernières qu'il m'a dites, après avoir reçu vos noms à tous et ceux des administrateurs du Calvados qui sont à Evreux; il me dit, pour me consoler, *que dans peu de jours il vous ferait guillotiner à Paris*. Ces derniers mots décidèrent de son sort. Si le département met sa figure vis-à-vis celle de Saint-Fargeau, il pourra faire graver ces paroles en lettres d'or.

» Je ne vous ferai aucun détail sur ce grand événement; les journaux vous en parleront. J'avoue que ce qui m'a décidée tout à fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont enrôlés dimanche 7 juillet. Vous vous souvenez comme j'en étais charmée. Je me promettais bien de faire repentir Pétion du soupçon qu'il manifesta sur mes sentiments: *Est-ce que vous seriez fâchée s'ils ne partaient pas*, me dit-il?

» Enfin, j'ai considéré que tant de braves gens venant à Paris pour chercher la tête d'un seul homme, qu'ils auraient peut-être manqué, ou qui aurait entraîné dans sa perte beaucoup de bons citoyens, il ne méritait pas tant d'honneur; il suffisait de la main d'une femme. J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour qu'il pût me recevoir. Je comptais, en partant de Caen, le sacrifier sur la cime de la montagne de la Convention nationale; mais il n'y allait plus. A Paris,

l'on ne conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus longue vie ne serait bonne à rien, peut sacrifier sa vie de sang-froid pour sauver son pays. Je m'attendais bien à mourir dans l'instant. Des hommes courageux et vraiment au-dessus de tout éloge m'ont préservée des fureurs bien excusables des malheureux que j'avais faits. Comme j'étais de sang-froid, j'ai souffert des cris de quelques femmes; mais qui sauve la patrie ne s'aperçoit pas de ce qu'il en coûte. Puisse la paix s'établir aussitôt que je le désire! Voilà un grand criminel à bas: sans cela, nous ne l'aurions jamais eue. Je jouis de la paix depuis deux jours; le bonheur de mon pays fait le mien; je ne doute pas que l'on ne tourmente mon père, qui a déjà bien assez de ma perte pour l'affliger.

» Je lui écrivis dernièrement que, redoutant le feu de la guerre civile, j'irais en Angleterre: alors mon projet était de garder l'*incognito* sur la mort de Marat, et je voulais laisser les Parisiens chercher inutilement mon nom. Je vous prie, citoyen, et vos collègues, de prendre la défense de mes parents, si on les inquiète. Je n'ai jamais hâti qu'un seul être, et j'ai fait voir mon caractère. Céux qui me regretteront se réjouiront de me voir dans les Champs-Elysées avec Brutus et quelques anciens, car les modernes ne me tentent pas; ils sont si vils! Il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays: ils sont presque tous égoïstes. On m'a donné deux gendarmes pour me préserver de l'ennui; j'ai trouvé cela fort bien le jour, mais non la nuit; je me suis plainte de cette indécence: le comité n'a pas jugé à propos d'y faire attention: je crois que c'est de l'invention de Chabot; il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir ces idées...

» Ici l'on m'a transférée à la Conciergerie, et ces messieurs du grand jury m'ont promis de vous envoyer ma lettre. Je continue donc.

» J'ai subi un long interrogatoire; je vous prie de vous le procurer, s'il est rendu public. J'avais sur moi, lors de mon arrestation, une adresse aux amis de la paix: je ne puis vous l'envoyer. J'en demanderai la publication, je crois bien en vain. J'avais une idée hier au soir de faire hommage de mon portrait au département du Calvados; mais le comité de salut public, à qui je l'avais demandé, ne m'a point répondu, et maintenant il est trop tard... Je vous prie de faire part de ma lettre au citoyen Bougon, procureur général, syndic du département. Je ne la lui adresse pas par plusieurs raisons: d'abord je ne suis pas sûre que dans ce moment il soit à Evreux; je crains de plus qu'étant naturellement sensible, il ne soit affligé de ma mort. Je le crois cependant assez bon citoyen pour s'en consoler, par l'espérance de la paix. Je sais combien il la désire, et j'espère qu'en la facilitant, j'ai rempli ses vœux.

» Si quelques amis demandaient communication de cette lettre, je vous prie de ne la refuser à personne. Il me faut un défenseur, c'est la règle; j'ai pris le mien sur la montagne: c'est Gustave Doulcet-Pontécoulant (1). J'imagine qu'il refusera cet honneur; cela ne lui donnerait cependant guère d'ouvrage. J'ai pensé demander Robespierre ou Chabot.

(1) Gustave Doulcet-Pontécoulant a refusé, et le tribunal a nommé Chauveau.

(A suivre.)

L. MONNET. — S. GUÉNOUD.

Théâtre de Lausanne.

Direction de M. M. F. LEJEUNE et A. VASLIN

Jeudi 28 Novembre 1872

1^{re} représentation de l'abonnement

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE

Comédie en sept actes, par Octave FEUILLET

On commencera à 7 h. 1/2 précises.

Il ne sera pas délivré d'abonnement après le mardi 26 Novembre.

Dimanche 1^{er} décembre,

LA CLOSERIE DES GENETS

Grande pièce en sept actes, par Frédéric SOULIE

Vu son importance, cet ouvrage sera joué seul.

On commencera à 7 heures précises.

(Voir l'affiche pour les détails.)

LAUSANNE. — IMP. HOWARD-DELISLE